



Pour l'année 2024, GEG obtient une note globale de **92 points sur 100** à l'index de l'Égalité Femmes-Hommes issu de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette note se décompose selon les 4 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes - hommes : **37/40**
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre femmes - hommes : **35/35**
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité : **15/15**
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

Ce score est le résultat des actions menées depuis plusieurs années par l'entreprise en matière d'égalité professionnelle aussi bien en matière de rémunération, d'égalité des chances dans les parcours professionnels que dans la mixité des métiers et de la représentativité au niveau de l'encadrement.

GEG a à cœur de maintenir son niveau d'ambition pour garantir l'égalité, l'inclusion et la mixité de ses collaborateurs.

